

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****COMPTE RENDU de la séance du 30 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni afin d'élire

ETAIENT PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Gérard PERROT,
- Marilyne MORIN,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-François COURTY,
- Isabelle MARTEAU,
- Brice TRACOL,
- Carolane LANNIER,
- Emmanuel KURC,
- Aurore CHARA.

Date de la convocation : 23 mars 2026

Le nombre de conseillers présents et représentés étant de 11, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, énumère les points de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 09 mars 2026

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation
2. Vote du compte financier unique 2025
3. Vote des taux d'imposition 2026
4. Vote des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
5. Les commissions communales : création et composition
6. Désignation des représentants communaux dans les instances des groupements dont la commune est membre

Approbation des procès-verbaux du 09 mars et 20 mars 2026 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à

apporter aux procès-verbaux des conseils précédents en date du 09 mars et 20 mars 2026. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 09 mars et 20 mars 2026.**

1.-Registre des décisions prises par délégation

Par délibération 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

Numéro	Date	Objet	Société	Montant TTC
51	24/02/26	Buse chemin des Égeoirs	GDT VIDANGE GAEC TOUCHARDS	360.00 €
79	12/03/26	Fournitures bureau	Mr BRICOLAGE RELAIS	225.10 €
		TOTAL		585.10 €

- **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 585.10 €.**

2.- Vote du compte financier unique 2025 :

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Ce document se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Chaque conseiller a reçu communication du détail par article des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Les résultats de l'exercice 2025 sont mentionnés dans le tableau suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (Titres émis)	129 889.52	275 638.01	405 527.53
DÉPENSES (Mandats émis)	78 206.85	265 141.07	343 347.92
	51 682.67	10 496.94	62 179.61

Le compte financier unique (CFU) 2025 est résumé ainsi :

	RÉSULTAT ANTÉRIEUR	Part affectée à l'investissement 2025	RÉSULTAT 2025	CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	- 36 598.46		51 682.67	15 084.21
FONCTIONNEMENT	123 544.87	-36 598.46	10 496.94	97 443.35
	86 946.41	-36 598.46	62 179.61	112 527.56

Suite à une panne informatique de l'application du centre de gestion comptable CDG-D et en l'absence de la validation définitive du CFU, les membres du conseil présents lors de la séance du 09 mars 2026 ont reporté le vote du CFU définitif.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les résultats du compte financier unique tels qu'exposés ci-dessus.

➤ **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le CFU 2025.**

3.- Vote des taux d'imposition 2026 :

Mme le Maire énonce les taux d'imposition des taxes directes locales et indique ne pas vouloir augmenter et de reporter les taux de 2025 à savoir :

Taxe foncière sur le bâti	35.35 %
Taxe foncière sur le non bâti	75.69 %
Taxe d'habitation	20.45 %

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les taux exposés ci-dessus.

➤ **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition de 2025 sur 2026.**

4.- Vote des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal :

Madame le Maire, énonce l'ensemble des délégations réglementaires attribuées au Maire pour lesquelles, elle demande l'aval auprès du Conseil Municipal.

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dont le montant est inférieur à 6 000 € ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, à savoir, 10 000 € ;

12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

13° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

➤ **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des délégations proposées des points 1° à 13° consenties à Madame le Maire.**

5.- Les commissions communales : création et composition :

Les commissions municipales ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Le maire est obligatoirement président de chaque commission

La création des commissions communales ci-après est proposée :

Commission Finances/budget,
 Commission Voirie,
 Commission Bâtiments communaux
 Commission Salle des fêtes, animations, loisirs,
 Commission Défense incendie,
 Commission production photovoltaïque,
 Commission Plan de sauvegarde,
 Commission Cimetière,
 Commission Informatique, site internet,
 Commission Aide sociale

Des conseillers se sont déjà positionnés pour intégrer des commissions ;

FINANCES	MORIN / TRACOL
VOIRIE	CONCHAUDRON J.P / PERROT / COURT Y
BATIMENTS COMMUNAUX	CONCHAUDRON J.P / COURT Y/ PERROT / KURC
SALLE DES FETES / ANIMATIONS/LOISIRS	MARTEAU /CONCHAUDRON C / CHARA / LANNIER/ KURC / MORIN / COURT Y
DEFENSE INCENDIE	PERROT / COURT Y / CONCHAUDRON JP
PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE	CURT Y / KURC
PLAN DE SAUVEGARDE	CONCHAUDRON C./ TRACOL
CIMETIERE	MARTEAU / CONCHAUDRON C / MORIN
INFORMATIQUE/SITE INTERNET	MORIN / CHARA
AIDE SOCIALE	MORIN / CHARA / MARTEAU

➤ **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des Commissions Communales.**

6.- Désignation des représentants communaux dans les instances des groupements dont la commune est membre :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres délégués pour représenter la commune auprès des différents organismes extérieurs. Mme le Maire présente la liste des instances et syndicats intercommunaux en précisant le nombre de titulaires et suppléants à élire.

<u>Syndicat instances intercommunales</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
CCA (Communauté de Communes de l'Aillantais)	1	1
SIVOS (Syndicat Intercom. A Vocation Scolaire)	2	1
SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne)	1	1
FEPF (Fédération Eaux Puisaye For terre) et SPANC (Syndicat Pour l'Assainissement Non Collectif) (2	2
CIID (Commission Intercom Impôts Directs)	1	1
CLET (Commission Locale des Charges Transférées)	1	1
YONNE MEDIAN	1	1
CORRESPONDANT DEFENSE	1	1
CNAS	1	

Il est proposé aux conseillers d'élire à main levée les conseillers suivants :

Communauté de communes de l'Aillantais	
Délégué titulaire	Danielle MAILLARD
Délégué suppléant	Emmanuel KURC

SIVOS	
Délégués titulaires	Danielle MAILLARD Marilyne MORIN
Délégué suppléant	Aurore CHARA

SDEY	
Délégué titulaire	Danielle MAILLARD
Délégué suppléant	Emmanuel KURC

Fédération Eaux Puisaye Forterre et SPANC	
Délégués titulaires	Danielle MAILLARD Emmanuel KURC
Délégués suppléants	Jean-Philippe CONCHAUDRON Brice TRACOL

CIID	
Délégués titulaires	Danielle MAILLARD
Délégués suppléants	Marilyne MORIN

CLECT	
Délégué titulaire	Danielle MAILLARD
Délégué suppléant	Marilyne MORIN

L'Yonne Median	
Délégué titulaire	Danielle MAILLARD
Délégué suppléant	Jean-Philippe CONCHAUDRON

Correspondants défense	
Délégué titulaire	Jean-François COURTY
Délégué suppléant	Brice TRACOL

CNAS	
Déléguée titulaire	Marilyne MORIN

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des représentants communaux dans les instances des groupements dont la commune est membre.

Informations :

- **Aire de jeux :** fermée temporairement ; le tourniquet et la bascule ont été commandés et seront installés par SERVICAT,
- **Les tables de pique- nique et les bancs :** ont été installés à l'étang communal ainsi que vers le city-stade,
- **SPANC :** dossier assainissement : mettre en place une réunion publique ; se coordonner avec le SPANC,
- **Ouverture de la pêche :** par Loïc assisté de Gérard le dimanche 5 avril,
- **Photovoltaïque salle des fêtes :** le contrat avec OA prend effet au 01/04/2026,
- **Défense incendie :** poche de Raloy : trouver un terrain vers le Petit temple, contacter La Ferté,
- **Formations des élus :** recenser les besoins en formation,
- **Distributeur de produits alimentaires :** recherche d'appareils et producteurs locaux,
- **Devis barbecue :** Devis société Gregory FLE a été validé pour 2 700 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Secrétaire de séance

Marilyne MORIN

Maire

Danielle MAILLARD